

Julia DELALEZ

Université Paul Cézanne  
Aix-en-Provence

**Master II Droit Comparé appliqué**

**Rapport de stage**

**EDEN**

*Education et développement de l'enfant*

**Guédiawaye**

**Dakar-Sénégal**

**Année universitaire 2009/2010**

## Introduction

Le Master II de droit comparé appliqué se termine pour moi par un stage au Sénégal, dans le domaine des droits de l'enfant. L'association qui m'a offert cette opportunité se nomme EDEN (Éducation et Développement de l'enfant). Elle est née le 27 septembre 1995, dans une ville de la banlieue dakaroise, Guédiawaye. Sa mission est la suivante: « Être une organisation de référence en matière des droits humains et particulièrement des droits de l'enfant, dotée d'un siège fonctionnel, d'une intervention multisectorielle, d'un personnel motivé et qualifié qui met en oeuvre un plan d'action ». L'initiative a vu le jour en réaction à la situation de nombreux enfants, qui vagabondaient, désœuvrés pendant les vacances. Beaucoup se rendaient seuls à la mer, se baignaient, et plusieurs d'entre eux se noyaient. Des volontaires se sont d'abord regroupés afin d'occuper ces enfants, au début pendant les vacances, puis pendant l'année scolaire. Les enfants bénéficient alors de loisirs, mais également d'un soutien éducatif. L'association est aujourd'hui à l'origine de nombreuses initiatives en faveur des enfants. Le droit est la ligne directrice de ses plans d'action. Son travail s'appuie en particulier beaucoup sur la Convention de New York relative aux droits de l'enfant de 1989 (CIDE), nous aurons l'occasion de développer ce point ultérieurement. L'association se bat non seulement pour le respect des droits des enfants, mais les formes également à la connaissance de leurs droits. Le volontariat, génération après génération fait la force de EDEN, pour certains des membres, il s'agit plus d'une « famille », d'une communauté soudée, que d'une association. Elle a établi en 2008 un nouveau plan quinquennal, « pour mieux contribuer à la réalisation d'un Monde Digne des Enfants », avec la volonté de « mettre en place une organisation crédible et performante dans le domaine de la protection des droits humains en général, des droits de l'enfant en particulier au niveau national et international ».

Mon stage au sein de cette association se déroule du 5 Août au 5 novembre 2010. Je dispose donc de trois mois pour étudier et intégrer son fonctionnement et son engagement en faveur des droits de l'enfant. Avec l'aide et le soutien de l'équipe, j'ai déterminé trois objectifs principaux à mon stage. En premier lieu, ce stage m'a permis d'effectuer l'étude de terrain indispensable à la réalisation de mon mémoire relatif à la CIDE et son application au Sénégal vingt ans après. De plus, j'ai été intégrée dès le premier jour au processus de création d'un mécanisme de protection des enfants victimes de violences et abus sexuels. Enfin, ce stage est pour moi l'occasion d'appréhender de manière concrète la lutte pour la protection des droits de l'enfant, non seulement en observant le fonctionnement de l'association, mais également en participant aux actions de terrain. Je vais à présent détailler ces trois objectifs successivement.

# **I- Mon expérience à l'association EDEN: une étude de terrain pour mon mémoire**

J'ai choisi cette année de rédiger un mémoire sur « la Convention de New York relative aux droits de l'enfant, et son application au Sénégal vingt ans après ». Mon stage m'a permis d'effectuer une étude de terrain pertinente et de mieux orienter ma réflexion. Cette expérience indispensable à mon travail a en effet apporté plusieurs réponses à ma problématique.

## **A- Un stage en parfaite concordance avec mon sujet de mémoire**

Pour compléter la rédaction de mon mémoire sur les droits de l'enfant au Sénégal, j'ai souhaité me rendre sur place, afin de me faire une réelle idée de la situation. Le fait d'avoir été acceptée comme stagiaire par l'association EDEN m'a permis d'aller au delà de mes espérances. J'ai non seulement pu observer la réalité du terrain, mais j'ai intégré une association spécialisée dans le domaine des droits de l'enfant et dont le travail s'appuie beaucoup sur la CIDE, et contribue au contrôle de sa bonne application par le gouvernement sénégalais.

### **1- Une association tournée vers les droits de l'enfant**

L'association privilégie dans son action « l'approche droit ». Elle exerce aujourd'hui un véritable leadership en matière de promotion des droits de l'enfant reconnu par les acteurs locaux et nationaux. Tout le fonctionnement de l'association s'inspire « des instruments juridiques nationaux, africains et internationaux qui régissent les droits humains en général, les droits de l'enfant en particulier. » La CIDE et la CADBE en constituent les pierres maîtresses.

#### **a- La promotion des droits de l'enfant**

L'association oeuvre pour la promotion et la vulgarisation des droits de l'enfant. Pour cela, elle forme les enfants et autres acteurs afin qu'eux même puissent à leur tour transmettre la connaissance des droits de l'enfant. Des cadres de participation des enfants sont ainsi mis en place au sein des Clubs EDEN. L'association se donne également pour mission d'effectuer des campagnes en faveur de l'enregistrement des naissances. De plus, des loisirs sont mis en place au sein des Clubs à destination des enfants, à travers lesquels sont développés des thèmes relatifs principalement aux

droits de l'enfant (lutte contre le SIDA, paludisme, violences faites aux enfants, scolarisation et maintien des filles à l'école...). L'association s'attelle également à un travail de sensibilisation par le plaidoyer et le lobbying afin « d'influencer les orientations et les décisions politiques d'une part et le suivi de l'application rigoureuse des lois d'autre part ».

#### b- La protection des droits de l'enfant

- Le droit à la santé

Au Sénégal, le taux de prévalence du SIDA est évalué à moins de 1%. En 2004, sur un total de 83 450 cas, environ 54% sont des femmes et 7% des enfants de moins de 15 ans. L'association choisie de prendre en compte la perception que les enfants ont de cette maladie et le rôle qu'ils pourraient jouer dans la lutte contre la pandémie. Des causeries sont ainsi organisées pour faire connaître le VIH/Sida aux enfants non scolarisés (dans les ateliers d'apprentissage, avec les enfants Talibés). La prévention est également organisée en milieu scolaire. De plus, le paludisme constitue un problème majeur de santé publique au Sénégal. Dans son plan quinquennal, EDEN met l'accent sur la prévention à travers la campagne dénommée « un lit, une moustiquaire » à laquelle j'ai eu la chance de participer, je reviendrai donc sur ce point ultérieurement.

- Protection des enfants contre les violences

L'association s'est également fixé comme objectif de « contribuer à la protection des enfants contre les violences ». Pour réaliser cela, elle passe d'une part par la sensibilisation avec l'organisation de forums au niveau des quartiers pour faire prendre conscience aux populations du phénomène et de la nécessité de protéger davantage les enfants. Elle souhaite d'autre part renforcer les capacités des acteurs travaillant avec les enfants, cela passe notamment par la formation des enseignants à des méthodes alternatives aux châtiments corporels à l'école.

- Le droit de l'enfant à l'éducation

Dans les circonscription scolaires de la Banlieue dakaroise, seuls 60% des effectifs sont pris en charges par l'école publique, dans des classe à double flux, à cause du trop grand nombre d'enfants et du manque de moyens. De plus, les conditions d'enseignement ne semblent pas favorables à la réussite scolaire (déficits en milieu scolaire, absence ou insuffisance d'infrastructures...). Face à cela l'association EDEN s'engage pour « contribuer à la promotion de

l'éducation pour tous et à l'égalité des chances entre les différents sexes ».

Il s'agira notamment pour l'association de procéder à des collectes (matériel informatique, fournitures et mobiliers scolaire) qui seront ensuite distribuées aux écoles. L'association passe également par la promotion de l'éducation inclusive, c'est à dire un enseignement basé sur la participation de l'enfant, fondé « sur la croyance ferme et sur l'expérience qui dit que chaque enfant représente une valeur et que l'endroit idéal pour apprendre est dans une salle de classe avec d'autres enfants de son âge. »

Le Centre Socio Éducatif créé par EDEN en 2005 est particulièrement représentatif de son engagement en faveur de la scolarisation des enfants. Son objectif est de « contribuer à donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'étude primaire ». Le Centre intervient ainsi au cours de l'année scolaire pour rattraper les retard scolaires des enfants ou prendre en charge les enfants déscolarisés. Il bénéficie pour cela de la participation de plusieurs enseignants bénévoles.

- Le droit des enfants aux loisirs

L'association organise depuis 1992 des camps de vacance afin « d'offrir aux enfants de 5 à 14 ans des vacances utiles, saines et agréables dans un cadre favorable à leur épanouissement par le biais d'activités socio-éducatives, artistiques, culturelles, sportives et de découvertes ». Les matinées sont consacrées à des cours de maintien et d'amélioration du niveau scolaire et les après midis aux loisirs sous l'encadrement de moniteurs.

## **2- La CIDE, un texte et un esprit adoptés par l'association**

### **a- Les droits garantis par la CIDE appliqués et défendus par EDEN**

Nous venons de détailler l'implication de l'association EDEN dans la protection des droits de l'enfant. Tous les droits que nous venons d'énumérer sont protégés par la CIDE.

Nous avons d'abord mentionné l'action de EDEN en faveur du droit de l'enfant à la santé.

L'**article 24** paragraphe premier de la CIDE dispose:

*« Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services. »*

Nous avons par la suite évoqué les actions menées par EDEN en faveur de la protection des enfants contre les violences. Cela est également une mise en oeuvre pratique de la CIDE:

L'**article 19** dispose:

*« Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalité physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle ».*

Nous verrons que EDEN s'engage particulièrement pour protéger les enfants en particulier contre les violences sexuelles, conformément à l'**article 34** de la CIDE qui dispose:

*« Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle »*

Nous avons également mentionné l'engagement de EDEN en faveur du droit des enfants à l'éducation, conformément à l'**article 28**:

*« Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances ».*

Enfin, EDEN est engagée s'engage pour le droit de l'enfant aux loisirs conformément à l'**article 31** qui reconnaît *« à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »*

EDEN participe donc à promouvoir l'effectivité des droits de l'enfant garantis par la CIDE au Sénégal. De plus, l'association s'inspire dans sa manière de fonctionner des principes fondateurs de la convention.

#### b- Une association guidée par les principes fondateurs de la CIDE

La CIDE et tous les droits qu'elle comporte, doivent être interprétés à la lumière de quatre principes fondateurs: La non discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement, ainsi que la prise en compte des opinions de l'enfant pour les décisions le concernant. Toutes les actions de EDEN sont en accord avec l'esprit de ces quatre principes.

Tout d'abord, les actions menées par EDEN, sont guidées par l'idée de l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément à l'**article 3** de la CIDE qui le préconise. L'**article 6** de la CIDE confère

aux enfants un « droit inhérent à la vie », les Etats étant tenus de leur assurer « dans la mesure du possible la survie et le développement ». Cette logique est bien évidemment adoptée par EDEN.

La concordance entre l'action menée par EDEN et les principes fondateurs de la CIDE est particulièrement visible en ce qui concerne la non discrimination posée par l'**article 2**:

*« Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue ou de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation »*

Les actions menées par EDEN en faveur des droits de l'enfant à l'éducation et aux loisirs, sont basées avant tout sur la non discrimination. Sont ainsi accueillis par le centre socio-éducatif de EDEN tous les enfants sans discrimination. L'un des objectifs de l'association est de « prendre en compte aussi bien les enfants exclus du système que les enfants en situations difficile (orphelins, cas sociaux, handicapés...) ».

Enfin, le respect par EDEN des opinions des enfants dans les décisions les concernant est bien présent, conformément à l'article 12 de la CIDE qui dispose dans son paragraphe premier:

*« Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ».*

La participation des enfants fait en effet partie des principes qui guident les interventions de EDEN, elle se veut de « constituer un cadre d'expression et de prise en charge de leurs points de vue, afin que les projets et programmes soient plus favorables à leur épanouissement et de responsabilisation ». C'est ce qui fait de EDEN une « cellule vivante », les enfants, inclus dans son fonctionnement, deviennent des adultes qui continuent à être engagés à ses côtés, et à transmettre aux nouvelles générations leurs convictions. Certains enfants de EDEN participent au parlement des enfants à la fois au niveau départemental, mais également au niveau national.

L'engagement humain est la principale force de EDEN, qui malgré un financement limité mène une grande quantité d'actions de qualité.

### c- La contribution au travail de contrôle de la bonne application de la CIDE par le Sénégal

L'association apporte même sa contribution à la bonne application de la CIDE par le gouvernement Sénégalais.

La CIDE est dotée d'un organe qui veille à sa bonne application par les Etats parties. Il s'agit du Comité des Droits de l'Enfant. Les Etats sont tenus de lui remettre périodiquement des rapports sur les mesures qu'ils ont mis en oeuvre afin de conformer leur législation à la convention, ainsi que pour rendre effectifs les droits garantis aux enfants par cette dernière. Les rapports étatiques ne sont pas toujours le reflet exact des réalités vécues à l'intérieur du pays. Le travail du Comité se fait donc avec la collaboration des ONG. Par l'intermédiaire de coalitions nationales, ces dernières remettent au comité des rapports alternatifs, faisant état des réalités vécues. On trouve de plus des représentants des ONG à toutes les étapes du travail du Comité (travaux de pré-session, sessions plénières, suites données aux observations finales).

L'association EDEN a pu participer activement au travail du Comité des Droits de l'Enfant, par l'intermédiaire de la Coalition Nationale des ONG en Faveur de l'Enfant (CONAFE) sénégalaise. Plusieurs membres de l'association ont contribué à la rédaction du rapport alternatif. De plus, un nouveau rapport est en cours de rédaction, dont l'initiative est partie du coeur de l'association EDEN: des enfants eux-mêmes. Ce sont en effet les jeunes membres du Comité d'expert en droit de l'enfant de l'association qui en sont à l'origine. L'idée est née au lendemain de la célébration des 19 ans de la Convention, le 20 novembre 2008 organisée au sein des clubs de l'association. Le fait que cette idée, partie des enfants ait porté ses fruits, témoigne de la volonté de la CONAFE d'intégrer les enfants à son travail. La rédaction finale n'a pas abouti pour 2009, elle est aujourd'hui en cours de finalisation, et sera rendue publique prochainement.

Effectuer un stage à l'association EDEN était donc pour moi une opportunité particulièrement intéressante pour pouvoir approfondir les recherches concernant mon mémoire. Cette expérience a apporté des réponses à ma problématique.

### **B- Les réponses apportées à ma problématique**

Cette étude fut indispensable pour répondre à la problématique posée: Comment la Convention de New York, avec son empreinte historique, idéologique et géographique s'applique-t-elle dans un pays tel que le Sénégal 20 ans après sa ratification?



## **1- Des questions auxquelles les recherches abstraites n'apportent pas de réponse**

Grâce à la documentation à laquelle j'avais accès par l'intermédiaire des textes et livres de droit accessibles dans les bibliothèques et librairies françaises ou encore sur internet, j'ai pu aisément rédiger le chapitre premier de mon mémoire, relatif à l'aspect textuel de la question:

Le Sénégal, ayant ratifié la CIDE en 1990, est tenu depuis lors de respecter et de faire respecter dans son pays les droits qu'elle garantit aux enfants. Le gouvernement, par l'acte de ratification, s'est en effet engagé à tout mettre en oeuvre pour en assurer le respect. La CIDE a pénétré automatiquement dans l'ordre interne sénégalais. Sous le contrôle du Comité, le gouvernement a mis en place un arsenal juridique particulièrement protecteur de l'enfant, au niveau international, constitutionnel, interne, ainsi que des mécanismes pour en assurer le respect.

Il m'a été beaucoup plus difficile de répondre, de France, aux questions abordées par le deuxième chapitre de mon mémoire: celles des réalités pratiques et de l'effectivité des droits et mécanismes protecteurs de l'enfant au Sénégal. En effet, les livres de droit et les rapports remis au Comité par le gouvernement sénégalais ne tiennent pas toujours compte pleinement des réalités vécues. En effet, l'Etat se trouve, lors de la rédaction de ses rapports, au coeur d'enjeux diplomatiques qui peuvent parfois fausser les données.

Les sources journalistiques et filmiques que j'avais réussi à me procurer en France s'avéraient insuffisantes. Le voyage et en particulier le stage effectué à EDEN ont comblé ces lacunes.

## **2- Des questions auxquelles l'approche concrète a répondu**

### **a- Une expérience pratique bénéfique**

Tout d'abord, le fait de m'être rendue sur place m'a permis de prendre conscience de certaines réalités flagrantes dans les rues de Dakar. J'ai d'abord vécu dans le centre ville puis déménagé dans la banlieue à Guédiawaye. J'ai pu prendre conscience du phénomène massif de mendicité infantile, en particulier du problème des talibés. Ces enfants, venus des campagnes sont confiés par leurs parents à des marabouts qui sont supposés leur enseigner le Coran. Ils passent en réalité leurs journées à mendier dans les rues pour le compte de leur marabout. Ils sont souvent battus s'ils ne parviennent pas à obtenir la somme exigée et doivent faire face aux violences de la rue.

Grâce aux nombreuses conversations avec les personnes que j'ai rencontrés en effectuant mon stage à EDEN, j'ai pu bénéficier de l'expérience pratique, des réflexions et des connaissances

de chacun. J'ai ainsi effectué plusieurs interviews particulièrement enrichissantes pour mon mémoire.

J'ai également eu accès, grâce à l'association EDEN, à une documentation particulièrement utile à mon mémoire, concernant l'action associative en faveur des droits de l'enfant. J'ai évoqué précédemment l'intérêt des rapports alternatifs remis au Comité par la CONAFE et la participation de EDEN à leur rédaction.

Enfin, EDEN a rendu vivante la théorie des droits de l'enfant sur laquelle je me penchais depuis plusieurs mois. J'ai pu ici observer des actions concrètes menées dans ce domaine. J'aborderai plus en détail ultérieurement les expériences pratiques que j'ai vécues en matière protection des enfants contre les violences, de droit à l'éducation, aux loisirs et à la santé.

Mon mémoire a donc été rendu vivant par mon expérience pratique. J'ai ainsi pu recueillir les documents et informations nécessaires à la rédaction de mon deuxième chapitre, afin de répondre à ma problématique.

#### b- Les réponses apportées par mon expérience pratique

Mon expérience de terrain m'a permis de constater que les réalités pratiques n'étaient pas toujours le reflet des garanties textuelles. J'ai pu observer certaines entraves sociales, économiques, et culturelles à l'effectivité des droits de l'enfant au Sénégal. De nombreux enfants sont en effet mendiants, talibés, travailleurs. L'excision et les mariages forcés sont encore pratiqués dans certaines régions du Sénégal. Les droits à l'éducation et à la Santé ne sont pas effectif pour tous les enfants. Ces constatations m'ont conduite à m'interroger sur les limites de la CIDE et des droits « universels » qu'elle véhicule. J'ai alors pu constater la pertinence de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE), tenant compte des réalités régionales.

L'expérience à l'association EDEN m'a toutefois permis de conclure mon mémoire par une note positive en abordant l'engagement non négligeables des ONG en faveur des droits de l'enfant, comme alternative à l'action étatique. Malgré les limites de cette action engendrés par le pluralisme d'organisations, j'ai pu montré à travers EDEN un bel exemple de l'action associative en faveur des droits de l'enfant.

L'action qui a permis plus particulièrement d'étayer ce propos est ma participation à la création au sein du Comité d'expert de l'association, d'un mécanisme des protection des enfants victimes de violences et abus sexuels.

## **II- L'élaboration d'un mécanisme de protection des enfants victimes de violences et abus sexuels**

La participation à l'élaboration d'un mécanisme de protection des enfants victimes de violences et abus sexuels, m'a permis de m'immerger rapidement dans le fonctionnement de l'association. J'ai participé à la mise en oeuvre de l'ossature de cette cellule de protection lors du séminaire de formation organisé à cet effet, dont j'ai été chargée de rédiger le rapport.

### **A- Mon immersion immédiate dans l'association**

Mon stage à l'association EDEN a commencé par un séminaire de formation, destiné aux Comité d'experts en droits de l'enfant, destiné à la création d'un mécanisme de protection des enfants victimes de violences et abus sexuels. Ce séminaire était mené par Mame Ngor, président de l'association EDEN et magistrat spécialisé dans le domaine des droits de l'enfant.

J'ai eu la chance d'être immédiatement en contact avec le Comité d'experts en droits de l'enfant. Il s'agit d'un groupe de 25 adolescents et jeunes adultes, autrefois enfants des clubs EDEN et devenus pour la plupart d'entre eux moniteurs. Ils ont été recrutés par l'association en fonction de leurs capacités. Les actions menées par le comité étaient d'abord tournées vers la vulgarisation et la promotion des droits de l'enfant, aujourd'hui ils se tournent vers la création de cette cellule de protection de l'enfance.

Le Comité m'a accueilli très chaleureusement, me considérant comme une véritable professionnelle du droit. Néanmoins, ils m'ont apporté beaucoup plus que ce que j'avais à leur apprendre. Leurs connaissances en matière de droits de l'enfant et leur engagement bénévole et dynamique sur le terrain m'ont beaucoup impressionnés. Beaucoup ne sont pas encore à l'université.

Le premier jour de séminaire a commencé par une auto évaluation du Comité: les experts, lucides et critiques mettent carte sur table et tirent des conclusions afin de mieux avancer dans la protection des droits de l'enfant. Il est suivi d'un rappel et d'une remise à niveau concernant les droits de l'enfant en vigueur au Sénégal. Puis le président enseigne aux experts les mécanismes existants au Sénégal afin de protéger les enfants et d'assurer l'effectivité de leurs droits. Une attention toute particulière est portée sur les mécanismes judiciaires: les mécanismes mis en place pour protéger l'enfant en danger, et les mécanismes spécialisés pour les enfants délinquants. La journée se termine par une discussion et la conclusion par tous les experts de la pertinence de la

mise en place d'un tel mécanisme. Les experts évoquent en effet les réalités vécues sur le terrain: peu de dénonciations en cas de viol, une société pas forcément consciente des dangers de l'enfant, ampleur des cas d'enfants en danger, lourdeur des procédures, peu de prise en compte de l'avis de l'enfant, manque de réactivité des policiers, nombre trop important d'enfants en prison, aggravation de leur situation à la sortie, peu de structures de suivi... Il est donc nécessaire que le comité apporte sa contribution à rendre les mécanismes existants plus efficaces en encourageant la dénonciation, en palliant au manque de suivi des victimes, en les accompagnant tout au long de la procédure.





Comme nous l'avons vu précédemment, c'est la méthode inclusive qui est promu par l'association en matière d'enseignement. Ainsi, il est d'usage, avant d'entamer une seconde journée de séminaire, de s'assurer que le programme de la veille à été bien intégré par tous. Le Président m'a donc chargée d'effectuer le lendemain matin, le rapport du premier jour de séminaire devant le Comité. Grâce à la synthèse des notes que j'avais prises la veille, j'ai pu, en utilisant la méthode inclusive, rappeler à chacun les différents droits et mécanismes étudiés avant d'entamer concrètement la création de la cellule.

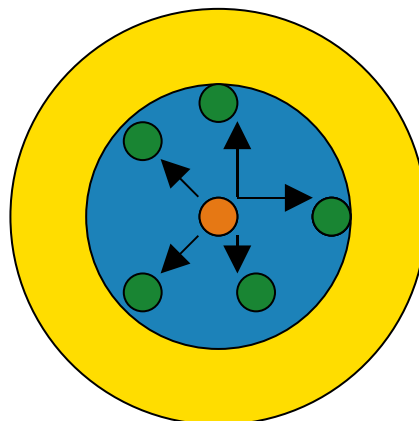
## **B- Ma participation aux premiers pas vers la création de la cellule**

Le deuxième jour de séminaire suffira au Comité pour mettre en place l'ossature de la Cellule de protection de l'enfant. La Séance commencera par une réflexion sur un nom pour le mécanisme. Puis par travaux de groupes, il s'agira d'en définir la mission et les objectifs. La Cellule interviendra par le biais d'un travail d'information de la population, elle pourra dénoncer les auteurs de violations des droits de l'enfant, elle sera en mesure d'accompagner et d'assister les victimes.

Les actions seront menées de manière décentralisée, par exemple au niveau des Clubs, et la Cellule, sera un élément coordonnateur, en collaboration avec EDEN.

### **Une organisation décentralisée:**

-  Cellule de protection de l'enfance
-  Clubs (Experts points focaux à ce niveau)
-  EDEN
-  Environnement extérieur



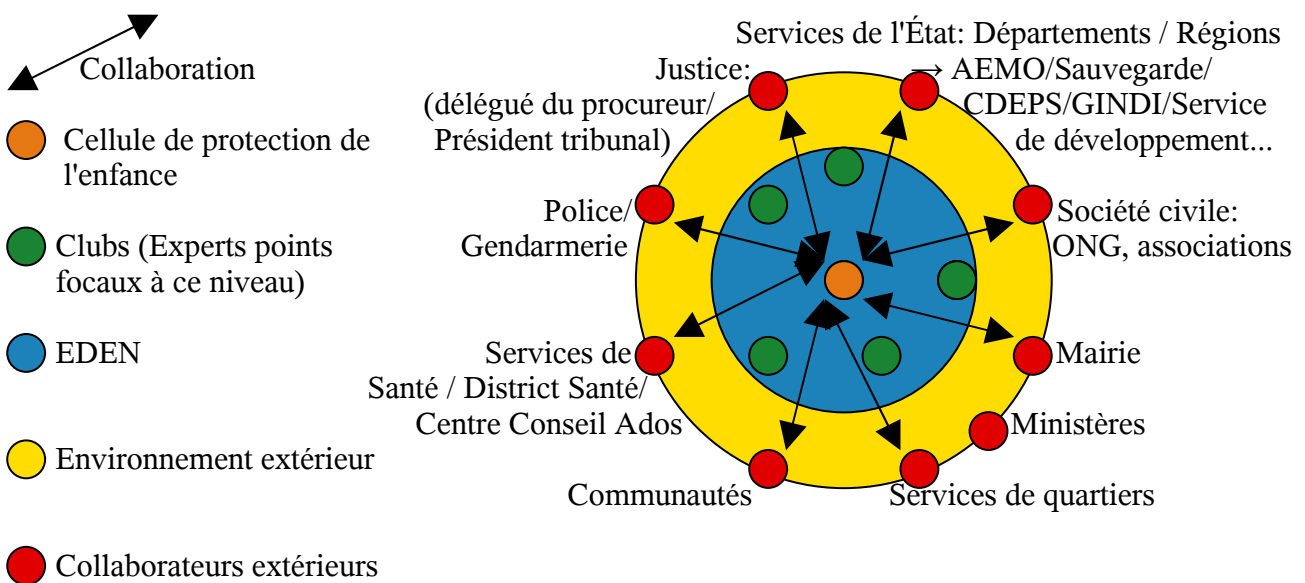
Le but d'une organisation décentralisée avec pour chacun des experts un rôle de point focal au niveau des clubs, est de pouvoir faire parvenir les informations à la connaissance des membres de la Cellule qui passeront alors le relais au niveau central, afin de pouvoir provoquer une réunion, une réflexion et des réactions appropriées en fonction des cas. Cette stratégie de travail se traduira par des visites et missions d'implantation.

L'implantation de démembrement de la Cellule au sein des clubs servira également à informer les enfants, qui pourront ainsi jouer un rôle dans la protection des autres enfants.

Les experts, grâce à la formation qu'ils ont suivie, ont conscience que le traitement des cas nécessite des compétences bien particulières. Une fois un cas porté à la connaissance de la cellule, celle-ci devra prendre le temps de se documenter précisément sur le cas. Elle devra adopter des réactions adaptées à chaque situation. Ainsi, les experts devront se documenter et répertorier les cas afin de pouvoir apprendre et tirer des leçons de chacune des expériences vécues. La cellule devra ensuite effectuer un suivi de la situation de l'enfant, veiller à ce que les mesures prises soient appropriées, parfois à ce que l'auteur soit poursuivi.

Afin de mettre en place un mécanisme fonctionnel, il est nécessaire de mettre en place un réseau de collaboration non seulement avec les clubs mais également avec d'autres acteurs stratégiques au niveau communautaire, au niveau des quartiers (imams, chefs de quartiers...), aux niveaux étatique, départemental et régional également. L'une des premières tâches à remplir sera donc la sensibilisation de ces partenaires potentiels et la mise en place d'un répertoire de collaborateur. Le but de la cellule n'est pas de remplacer les services existant, mais bien de travailler à leurs côtés.

### La cellule et ses collaborateurs: Mise en place d'une chaîne de protection



Une fois le séminaire terminé, et l'ossature de la cellule élaborée oralement, je suis chargée de tout synthétiser au sein d'un rapport.

### **c- La rédaction du rapport relatif à la création de la cellule de protection de l'enfance**

A l'issue du Séminaire, je suis chargée d'en rédiger le rapport. Je tente alors de rendre compte de manière objective de tout ce qui s'y est déroulé. Je ne dois pas prendre partie et relève toutes les étapes de la création du mécanisme. L'objectif est ici de garder une trace écrite du travail effectué.

Je relève par exemple les remarques apportées lors de l'auto-évaluation du comité d'expert:

COMITÉ	EXPERTS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence aux réunions</li> <li>- Membres fantômes sauf pour les activités (argent)</li> <li>- Manque de suivi des réunions et formations, manque de sérieux</li> <li>- Manque d'informations: il faudrait informer officiellement des réunions</li> <li>- Manque de moyens</li> <li>- Promotion au niveau des clubs réalisée</li> <li>- Pas d'activités propres</li> <li>- Groupe en léthargie</li> <li>- Félicitations et encouragements à la coordination</li> <li>- Manque de soutien de EDEN et du bureau</li> <li>- Manque d'autonomie du comité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres fantômes : présents seulement aux séminaires et aux événements</li> <li>- Bien outillés pour lutter contre les problèmes des enfants</li> <li>- Manque d'engagement de beaucoup d'experts, manque de sérieux</li> <li>- Faible utilisation des connaissances et des documents</li> <li>- Faible participation</li> </ul>

Je note également les règles qui ont été établies pour le bon fonctionnement des séminaires et réunions du comité:

Interdits	Sanctions
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bavardages</li> <li>- Portables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Debout 5 minutes</li> <li>- Nettoyer les toilettes</li> </ul>

Mon rapport rend également compte du rappel général sur la protection des droits de l'enfant: tout d'abord les textes juridiques en vigueur puis un aperçu sur les mécanismes de protection existants.

J'aborde ensuite toutes les étapes de création du mécanisme. Je rend compte des travaux relatifs à la recherche d'un nom en relevant toutes les propositions faites par les membres du comité:

**Propositions de noms:**

Comité d'alerte et d'accompagnement pour une protection des enfants par les pairs  
 Comité d'alerte et de protection contre les violences et abus sexuels  
 Comité d'assistance pour les enfants  
 AVISE: Action Visant l'Intégration et la Surveillance des Enfants  
 ACEN: Action Contre les Crimes envers les Enfants  
 Comité participatif et communautaire pour la protection de l'enfant  
 MEVA: Maison des Enfants Victimes de Violences et d'Abus Sexuels (MEVA)  
 CAS: Cadre d'Alerte et d'accompagnement contre les Abus Sexuels  
 CANEVAS: Cadre d'Alerte et d'Accompagnement National des Enfants Victimes d'Abus Sexuels  
 SECAS: Secours des enfants en cas d'abus sexuels (SECAS)  
 SOS violences et abus  
 Comité d'intervention et de suivi des enfants victimes d'abus sexuels  
 SOS Children against violence

**Quatre propositions pré-sélectionnées:**

CPECVAS: Comité de protection des enfants contre les violences et Abus sexuels  
 Comité d'assistance aux enfants  
 MEVAS: Maison des Enfants Victimes de Violences et d'Abus Sexuels  
 CAS: Cadre d'Alerte et d'Accompagnement contre les Abus Sexuels

Le comité est d'accord pour parler d'une « cellule de protection de l'enfance » en attendant un consensus.

Lors du deuxième jour de séminaire, les membres du comité se réunissent par groupe afin de proposer un nom définitif pour le mécanisme, d'en déterminer la mission et d'en fixer les objectifs. Je relève les fruits de ce travail ainsi que le bilan qui en a été tiré au sein de mon rapport:

<b><u>Groupe 1</u></b>
<p><b>Nom:</b> Cadre d'Assistance Des Enfants victimes de Violences et d'Abus Sexuels (CADEVAS)</p>
<p><b>Mission:</b> CADEVAS a pour mission d'alerter et d'assister les enfants victimes de violences et d'abus sexuels et de veiller à leur ré-insertion</p>
<p><b>Objectifs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir la population sur les violences et les abus sexuels</li> <li>- Accueillir et accompagner les enfants victimes</li> <li>- Veiller à la protection des enfants victimes</li> <li>- Contribuer à la réhabilitation des enfants victimes</li> </ul>

### Groupe 2

**Nom:**

- Centre d'alerte et de protection des enfants en danger
- Eutou xèxukay akh akyèlètu xale

**Mission:**

Le centre est un cadre d'alerte, d'assistance, d'accompagnement des enfants en difficulté.

**Objectifs:**

- Promouvoir la protection des enfants
- Accueillir les enfants en difficulté
- Accompagnement et suivi

### Groupe 3

**Nom:**

PAIRS PROTÈGENT PAIRS (P.P.P)

**Mission:**

Éradiquer les violences et abus sexuels sur les enfants par la prévention, la dénonciation et l'accompagnement.

**Objectifs:**

- Vulgariser les lois et peines sur les violences et abus sexuels sur les enfants.
- Dénoncer les auteurs et viols et d'abus sexuels sur les enfants
- Accompagner les enfants victimes sur le plan social et juridique.

### Groupe 4

**Nom:**

Cadre de protection et d'amélioration des conditions de vie des enfants.

**Détermination de la mission:**

Ouvrer pour la protection des enfants et l'élimination de toutes formes de violences et / ou d'abus sexuels.

**Les objectifs:**

- 1- Prévenir tous les cas de viols
- 2- Dénoncer et poursuivre les Auteurs
- 3- Veiller à l'application des lois
- 4- Accompagner les enfants victimes

### **BILAN:**

<b>Ce que la cellule ne peut pas faire:</b>	<b>Ce que la cellule peut faire:</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer l'application des lois</li><li>- Prévenir <b>tous</b> les cas de viol</li><li>- Poursuivre juridiquement n'est pas de la capacité de la cellule, mais elle peut agir</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- INFORMER (Travail d'information au niveau des clubs)</li><li>- DENONCER</li><li>- ACCOMPAGNER</li></ul>



Je relève ensuite le fonctionnement du mécanisme et les méthodes de travail adoptées. Pour prendre conscience de l'intérêt de répertorier et de systématiser les cas, le président demande aux experts de faire partager certaines de leurs expériences. Je relève les récits de chacun et les conclusions qui en sont tirées. En voici quelques exemples:

L'un des experts raconte par exemple une tentative de viol et d'enlèvement:

*« Un homme entre dans une maison et y trouve une jeune fille seule. Il l'attache pour la violer. Une amie vient rendre visite à la jeune fille dans la maison et la trouve attachée. Elle sort pour informer et l'homme est trouvé s'apprêtant à la violer. La police est appelée mais tarde à arriver. L'homme décide d'enlever la jeune fille. Mais l'amie le supplie de ne pas le faire. La jeune fille est finalement sauvée. Son amie témoin a été décorée. »*

La leçon tirée de ce cas fut l'importance de l'acte de dénonciation.

Un autre raconte l'histoire du mariage précoce d'une jeune fille de 15 à 16 ans avec une personne plus âgée:

*« Elle devait partir avec le mari dans son village, mais elle en a parlé à son professeur qui a informé le Plan<sup>1</sup>. Ils ont discuté avec la fille, une bonne élève. Puis des négociations ont été entamées avec les parents, mais le père est resté sur ses positions. L'association a donc menacé de prévenir les médias ce qui a fait renoncer le père et le mariage a finalement été annulé. »*

La leçon tirée de cette expérience fut l'intérêt de la médiation, parfois plus pertinente qu'une procédure judiciaire. Ici, la simple menace de prévenir les médias a pu servir à faire renoncer la famille au mariage forcé.

---

<sup>1</sup> Association qui oeuvre en faveur de la protection des droits de l'enfant

Je relève dans mon rapport l'organisation de la cellule telle que l'a déterminée le comité lors du séminaire (dont j'ai parlé précédemment). Le séminaire se termine par l'élaboration du premier plan d'action de la cellule, élaboré afin de lui donner vie. Ce travail s'est effectué en deux groupes, j'en relève également les fruits:

### Plans d'action

#### GROUPES 1 et 2:

<b>Actions</b>	<b>Périodes</b>	<b>Lieux</b>	<b>Responsables</b>
Rencontre de partage avec les clubs	Août / Novembre	Écoles et quartiers	Comité (membres de la Cellule)
Rencontre de partage avec les acteurs	Septembre/Décembre	À déterminer	Comité / EDEN
Visite à la prison des mineurs	Septembre	Prison	Comité / EDEN
Émissions à la télévision et la radio	À déterminer	Téles / Radio	Comité / EDEN
Évaluation	Périodique	Siège du Comité	Comité / EDEN

#### Groupes 3 et 4

<b>Actions</b>	<b>Périodes</b>	<b>Lieux</b>	<b>Responsables</b>
Rencontre pour partager des informations avec les acteurs internes.	Août 2010	Siège EDEN	Cellule
Confection de slogan, logo, support, dépliant	Août – Septembre 2010		Cellule
Caravane locale d'information des Clubs (CLIC)	Octobre-Novembre-Décembre 2010 Janvier 2011	Clubs écoles et quartiers	Cellule
Journées d'information de la population sur la cellule			Cellule
Association des parents d'élèves CSE/EDEN Camps enfants et ados + parents	Août 2010 - Janvier 2011	À déterminer	Cellule
Rencontre avec les autres acteurs	À partir de novembre 2010		Cellule

Enfin, les experts me remettent chacun une évaluation. Ils y indiquent les points qu'ils ont retenus du séminaire, les points à approfondir, l'utilité et les apports de l'atelier ainsi que leur engagement personnel. Je suis chargée d'en effectuer la saisie. Je suis alors frappée par l'engagement et la conviction de chacun d'entre eux.

J'ai été particulièrement impressionnée par ce séminaire et frappée par l'efficacité de l'association. En seulement deux jours, toutes les clés ont été réunies pour mettre en place une cellule de protection de l'enfance. Les premières actions de sensibilisation ont rapidement commencé, l'avenir du mécanisme m'a semblé très prometteur.

La recherche et la participation intellectuelle à la création de la cellule de protection de l'enfance ont été accompagnées d'un véritable travail de terrain effectué au sein de l'association EDEN.

### **III- Les actions de terrain menées en faveur de la protection des droits de l'enfant**

Lors de mon stage, j'ai pu participer aux actions de terrain menées par EDEN en faveur de la protection des droits de l'enfant: le droit à l'éducation d'une part, le droit à la santé d'autre part.

#### **A- Droit à l'éducation**

Comme j'ai pu l'évoquer précédemment, l'association EDEN, par l'intermédiaire de son centre socio-éducatif, apporte aux enfants un soutien scolaire pendant les vacances. Elle organise également des enseignements destinés aux adolescents. Ces cours sont surtout orientés vers des sujets de prévention comme celui des maladies sexuellement transmissibles par exemple.

Dans ce cadre, j'ai proposé aux adolescents un cours sur « l'immigration en Europe ». En effet, à Guédiawaye, nombreux sont les jeunes gens qui décident d'embarquer des pirogues pour débarquer clandestinement sur les côtes européennes. Ceux-ci sont souvent peu conscients des dangers qu'ils encourent et des réalités qui les attendent à l'arrivée. J'ai donc jugé pertinent d'organiser un débat à ce sujet.

J'ai commencé par les interroger sur ce que l'Europe et la France en particulier évoquaient pour eux. La France renvoie certains à la colonisation. Pour d'autres elle symbolise la modernité, les nouvelles technologies. Les points de vue sont divers, mais tous voient l'Europe comme un continent où l'on trouve beaucoup d'argent.

Je demande aux élèves de former quatre groupes. Le premier devra réfléchir aux avantages de l'immigration pour l'Europe, le second aux avantages pour le Sénégal, le troisième aux inconvénients pour l'Europe et le quatrième aux inconvénients pour le Sénégal. Les comptes rendus sont à la fois lucides et naïfs:

Ils relèvent par exemple les avantages culturels apportés à l'Europe par l'immigration. Néanmoins ils expliquent que la main d'oeuvre à bas pris constituée par les immigrés peut augmenter le chômage des résidents locaux. Ils soulignent que l'immigration permet aux Sénégalais de gagner de l'argent et d'aider leurs familles. Cependant ils soulèvent le fait qu'elle entraîne une perte de la culture africaine pour adopter les habitudes occidentales. L'un des rapporteurs déclare

même comme inconvénients pour les sénégalais, le fait que l'immigration pouvait « apporter l'homosexualité ».

Après avoir repris point par point et débattu avec eux des éléments tirés des travaux de groupe, je quitte la méthode inclusive pour leur conter de manière magistrale le parcours d'un sénégalais qui souhaite se rendre en Europe. Je commence par leur expliquer la nécessité d'un VISA, et la difficulté à en obtenir. J'aborde ensuite le trajet de celui qui n'a pas obtenu de visa. Je leur parle des pirogues et des nombreux passagers qui disparaissent ou ne terminent pas le voyage vivants. Je leur raconte les embuscades rencontrées au moment de l'arrivée et les fortes probabilités de rapatriement. Je tente pour finir de leur rendre compte des conditions de vies des immigrés clandestins en Europe, en France en particulier.

Les adolescents semblaient surpris et indignés des réalités que je leur énonçais. « *Mais ce n'est pas normal! Les clandestins sont des êtres humains! Ils doivent avoir des droits!* »

Ce cours a été pour moi une expérience humaine particulièrement enrichissante. Les élèves m'ont appris beaucoup.

La deuxième opération de terrain à laquelle j'ai eu l'occasion de participer était en rapport avec le droit de l'enfant à la Santé.

## **B- Droit à la santé**

Mon stage à l'association EDEN se déroule pendant la période de l'hivernage. Elle est marquée par de très fortes pluies. La banlieue dakaroise est alors très touchée par des inondations. Les habitations ont été construites précipitamment sur des zones marécageuses et les systèmes d'évacuation des eaux s'avèrent inexistantes ou défectueux. Les moustiques y sont très nombreux et le paludisme est particulièrement présent.

L'association EDEN s'est donc lancée dans l'opération « un lit, une moustiquaire ». Elle a investi 19 millions francs CFA pour acheter 4500 moustiquaires afin de les distribuer dans les zones particulièrement touchées par les inondations. L'opération est destinée aux cibles les plus vulnérables, c'est à dire les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les personnes âgées. Ce sont les bénévoles qui mènent à bien la mission sur le terrain, je me suis donc portée volontaire.

L'opération s'est déroulée sur une semaine, les volontaires sont répartis en plusieurs groupes et envoyés dans les différentes zones d'intervention. Nous avons deux missions: distribuer les moustiquaires aux cibles vulnérables, mais surtout discuter avec les familles afin de permettre la

prise de conscience des dangers du paludisme et des attitudes à adopter pour lutter contre ce fléau.

Bien que l'opération ait permis de distribuer un grand nombre de moustiquaires à des personnes vulnérables qui n'auraient pas eu les moyens ni l'idée de s'en procurer. Nous avons été obligés de constater l'insuffisance du nombre de moustiquaires par rapport au nombre de foyers dans le besoin. De plus, il nous a été difficile lors de la distribution de les répartir de manière équitable, faute de recensement récent de la population. Nous avons été frappés par le nombre d'habitations inondées et les conditions de vies particulièrement insalubres de plusieurs familles.

L'opération se poursuivra dans les jours à venir par l'organisation de « causeries », sur le thème du paludisme, au sein des quartiers.

### **Conclusion:**

Mon stage à l'association EDEN est un stage particulièrement formateur. J'ai pu développer mes connaissances en matière de droits de l'enfant et agrémenter mon mémoire de leur traduction pratique. Je suis impliquée dans la mise en place d'un mécanisme de protection et d'accompagnement des enfants victimes de violences et abus sexuels. Enfin, je bénéficie d'une expérience de terrain particulièrement enrichissante. Le premier mois effectué à EDEN a été pour moi très instructif. Outre les compétences professionnelles que je suis entrain d'acquérir, je bénéficie d'une totale immersion dans la culture sénégalaise. C'est avec convictions que je poursuivrai les deux mois qui me restent à venir au sein de l'association EDEN, pour les droits de l'enfant.